

## ***Délibérations de la séance du Conseil Municipal Séance du 03 octobre 2022***

**Présents** : MM Xavier HUBERT, Martine LEDANSEUR, Véronique MARIE, Frédéric THEBAUT, Franck LE CLEC'H, Christelle CHALAYE, Yohann MAXIMILIEN, Carole DOUVILLE, Corinne HOURDIER, Marie-Hélène LEFRANÇOIS, Joël MAILLARD, Olivier LEROUX, Isabelle HUBERT

**Absents excusés** : Isabelle DUTERTRE (pouvoir à Christelle CHALAYE).

**Modalités de vote** : scrutin ordinaire.

**Président de séance** : Mr Xavier HUBERT, Maire

**Secrétaire de séance** : Mme Véronique MARIE

- **Rénovation de l'école : Demandes de subventions. (n°2022-028)**

Le projet présenté par le bureau d'étude CUBIK-AMO et débattu en conseil municipal prévoit notamment :

- La rénovation énergétique des bâtiments,
- Le réaménagement de la distribution des classes,
- La création d'une chaufferie bois,
- La création d'une salle d'activité couverte et d'un préau,
- La sécurisation de la cour de récréation et la modification de l'entrée de l'école.

Le cout prévisionnel de ce projet est fixé à 650 000 € HT, montant à parfaire ou à diminuer.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, décident d'engager les études opérationnelles et les travaux de rénovation de l'école et autorisent Le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et fonds de concours auprès de la Région de Normandie, du Département de l'Eure, de l'Etat, de Evreux Portes de Normandie et de tous autres co-financeurs potentiels et à signer les conventions de financement et leurs avenants.

- **Eclairage public : Horaires d'éclairage. (n°2022-029)**

Monsieur le Maire rappelle les horaires mis en place sur la commune depuis 2012 dans un souci écologique (préservation de la faune et de la flore) et économique et souligne que le bilan est positif puisque des économies significatives ont été mises en évidence et qu'il n'y a pas eu d'augmentation de la délinquance (notamment de cambriolages).

La crise énergétique actuelle nécessitant de maintenir des efforts en terme d'économies, Monsieur le Maire propose de réduire les plages d'éclairage publique sur la commune.

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération, décident à l'unanimité de mettre en place les horaires de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune comme suit :

- La semaine: allumage à 7h00 et extinction à 22h00
- Le samedi : allumage à 8h00 et extinction à 23h00
- Le dimanche allumage à 8h00 et extinction à 22h00
- Du 01 juin au 31 août : extinction complète

L'extinction le matin et l'allumage en soirée reste réglée automatiquement.

- **Désignation d'un référent DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie). (n°2022-030)**

Sur proposition du Maire, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, désignent Martine LEDANSEUR élue référente DECI

- Désignation d'un référent « lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine »  
(n°2022-031)

Les Membres du Conseil Municipal, suite à sa proposition, désignent à l'unanimité, Monsieur Franck LE CLEC'H comme référent « lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine ».

- Convention médiation du Centre de Gestion de l'Eure. (n°2022-032)

Le Maire informe les Membres du Conseil qu'une médiation préalable obligatoire (MPO), qui fut l'objet d'une expérimentation jusqu'en décembre 2021, a été pérennisée et ce, conformément aux termes de la loi 2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire.

Cette mission porte sur les recours formés contre les décisions individuelles concernant la situation de personnes physiques. La typologie des recours, les modalités de mise en œuvre, la tarification ... sont définies dans le respect du cadre réglementaire.

Il indique qu'une convention est proposée par le Centre de gestion de la FPT de l'Eure aux collectivités et EPCI du département de l'Eure, souhaitant bénéficier de cette mission, cette dernière, s'inscrivant dans le champ de compétences optionnelles du Centre de Gestion, est opérationnelle à compter du 1er juillet 2022.

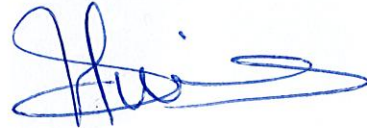
Après délibération, les Membres du Conseil Municipal autorisent Le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Eure et l'autorisent à procéder à toutes formalités afférentes.

Le Maire,



Xavier HUBERT

Le Secrétaire de séance,



Véronique MARIE